

Prêts aux petites entreprises—Loi

Une voix: Je dormais.

M. Blenkarn: Elle dit qu'elle dormait. Même elle, dirais-je, ne s'attend pas à grand-chose de cette mesure. Le député de Skeena (M. Fulton) en parlait et je pense que lui non plus ne voit guère d'utilité à cette loi. Toute la Chambre sait qu'elle ne sert pas à grand-chose. C'est un bill bouche-trou destiné à apaiser les gens et à permettre au gouvernement de dire qu'il a fait quelque chose. Le gouvernement peut dire à monsieur Bulloch, qu'aujourd'hui il a rendu service à la petite entreprise. J'espère que monsieur Bulloch de l'association des petites entreprises s'en réjouit, parce qu'il a vraiment un bill du tonnerre qui va sûrement rendre tous les membres de son association riches et prospères. Cette mesure les aidera tous à s'enrichir.

C'est le genre de bill qui ne vaut vraiment pas le papier sur lequel il est rédigé. Aucun directeur de banque ne s'opposera au projet de loi, ils sont tous parfaitement d'accord. Ils croient tous, mince alors, que le gouvernement du Canada vient vraiment à l'aide du gagne-petit. Nous étudions actuellement un projet de loi qui est censé aider la petite entreprise. Pourquoi le gouvernement n'en présente-t-il pas un à la Chambre stipulant qu'il s'engage à acheter les choses dont il a besoin au propriétaire d'une petite entreprise? Le gouvernement pourrait effectuer une partie de ses achats auprès de ce dernier, par exemple, un certain pourcentage de ses fournitures, de ses trombones, de ses machines à écrire, il pourrait aussi faire appel aux services de réparation offerts par une petite entreprise.

Et en ce qui concerne le matériel nécessaire au gouvernement sur la colline et dans ses bureaux de tout le pays? Achète-t-il un pourcentage de ses fournitures à la petite entreprise? Le gouvernement va-t-il engager exclusivement des travailleurs de la petite entreprise pour réparer les machines à écrire, les machines à additionner et les ordinateurs du bureau de la Main-d'œuvre dans ma ville? Est-ce là le genre de programme que nous avons ou le gouvernement va-t-il engager seulement des gens des grosses entreprises, ceux qui détiennent le pouvoir et raconter ses boniments aux propriétaires de petites entreprises dans le bill C-17?

Voilà un exemple de stupidité du gouvernement actuel. C'est le genre de mesure qu'il nous présente pour être capable ensuite de dire qu'il a agi. Dans tous les journaux, on va maintenant écrire qu'au mois d'avril, le gouvernement a pu présenter en deuxième lecture un grand nombre de projets de loi. Alleluia! Alleluia!

Ce projet bidon, avec toute la bureaucratie qui l'entoure, affaibli des taux d'intérêt actuels de 17¾ p. 100 n'apportera rien au monde des affaires du Canada. Il ne fait qu'occuper notre temps ce soir. Nous avons beaucoup de plaisir. Nous pouvons en discuter maintes fois, mais les problèmes véritables de la petite entreprise concernent l'acquisition de capitaux. Si le gouvernement avait vraiment l'intention de faire quelque chose, il devrait apporter des amendements à la loi sur la Banque fédérale de développement et même trouver des ententes pour que les propriétaires de petites entreprises puissent aller chercher des capitaux. Le gouvernement devrait modifier la Banque fédérale de développement de façon à exiger moins de garanties et à prendre plus de risques sur les possibilités de prêts qui existent dans la petite entreprise.

[M. Blenkarn.]

Ce bill n'a pas grand chose à offrir. Il limite les fonctions du ministre à celles d'un banquier. C'est vraiment un bill qui garantit les banques contre les prêts sans conditionnement. En d'autres termes, si une banque doit faire un prêt en raison de pressions politiques dans la collectivité et si elle pense qu'il ne s'agit pas d'un bon prêt, la banque est protégée par le gouvernement. Si un banquier pensait qu'il avait des chances de perdre, il remplirait quand même les papiers nécessaires et prêterait l'argent. Si c'était un bon prêt, le banquier inviterait peut-être le client à accepter un taux supérieur de 1.5 ou 2 p. 100 au taux préférentiel, en arguant du fait qu'il l'obtiendrait rapidement. Car quelle différence y a-t-il entre un taux d'intérêt de 17¾ p. 100 ou 18 p. 100 soit 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel et un taux de 18¾ p. 100 soit 2 p. 100 de plus que le taux préférentiel? Pour une personne qui veut de l'argent, le taux d'intérêt qu'elle paie sur son prêt à l'amélioration n'a pas beaucoup d'importance. Ce qui l'intéresse, c'est combien de temps il lui faut pour avoir ce prêt et faire ce travail.

En fait, ce bill ne diminue pas du tout les taux d'intérêt. C'est un programme d'aide aux grandes banques. Voilà ce que c'est: un prêt pour l'amélioration des grandes banques. C'est ainsi que nous devrions l'appeler. Nous pourrions dire que c'est le régime de prestations de la banque royale, le régime bénévole de la Banque de commerce ou le régime du Oui de la banque de Montréal. Voilà ce qu'il en est.

● (2130)

A bien y songer, les seuls à faire une demande aux termes de cette loi sont ceux que la banque estime ne pas être en mesure de payer leurs comptes de toute façon. Les banques tenteront de tenir le ministre responsable de la perte de \$100,000. Elles peuvent tenir le ministre responsable de plusieurs pertes. Il a le dos large lorsqu'il s'agit de pertes. Il doit parfois gêner ce gouvernement puisqu'il a présenté ce projet comme celui d'une loi urgente. C'est une loi de bienfaisance pour les banques.

Si une personne est vraiment jugée admissible, sa banque locale lui consentira un prêt. D'après ma longue expérience dans le secteur des petites entreprises et dans leur financement grâce à notre système bancaire, je peux dire que ce dernier est très compétent lorsqu'il s'agit de consentir des prêts aux petites entreprises. Il ne s'intéresse pas aux chinoiseries administratives de ce projet de loi. En fait, les banques consentiront ces prêts à un taux qui dépassera de 1 p. 100 ou un peu plus le taux préférentiel. Les banques consentiront ces prêts contre une garantie minimale dans certains cas si l'emprunteur est un bon risque. C'est seulement si l'emprunteur éventuel n'est pas un bon risque, s'il ne peut pas ou ne veut pas rembourser le prêt que la banque essaiera de tenir le ministre responsable de l'emprunt.

Le ministre finira par créer une bureaucratie bancaire pour étudier les cas où la banque l'a tenu responsable. Le projet de loi est très typique des lois libérales en ce qu'il est conçu pour augmenter la bureaucratie et présenté de façon trompeuse pour faire bonne impression. Pour le commerce, pour l'homme de la rue qui exploite une petite entreprise manufacturière, un magasin ou une entreprise de construction, c'est de la foutaise. Si cette personne se rend chez son banquier demain en disant: «Le bill C-17 a été adopté et vous devez me consentir un prêt de \$100,000 à des taux d'intérêt très, très, très peu chers», son